

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Lucile MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Délibération n°20231212DEL47

CULTURE

Actualisation des tarifs de la Médiathèque Jean Prévost

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs du réseau des médiathèques de Bron actuels ont été délibérés en 2017 et modifiés en 2019.

Aujourd'hui, l'évolution des usages et des pratiques nous a amené à faire évoluer le règlement intérieur. Le nouvel arrêté prenant effet au 1^{er} février 2024.

Il est proposé d'ajouter les tarifs suivants :

- photocopies et impressions – carte rechargeable vierge : 0,50 €
- remboursement de document en cas de perte ou détérioration, selon le type de document, et si le remplacement à l'identique n'est pas possible.

Livre, livre-CD	20 €
Livre de poche (collection poche, mangas)	8 €
Beau livre (grand format, relié, illustré)	40 €
DVD	40 €
CD	18 €
BD	15 €
liseuse	150 €
boîte à histoires	80 €

Il est proposé de supprimer les tarifs suivants, en raison de la suppression de ces services :

Vente denrées et boissons	Boissons non alcoolisées	1 €
	Grignotage, en-cas	1 €

Tarifs ateliers	BRON (+ personnes travaillant à Bron +Pass Bron Campus)	EXTÉRIEURS
6 heures	20 €	30 €
9 heures	30 €	40 €

Il est à préciser que les tarifs suivants restent inchangés :

Tarifs abonnements individuels	- de 14 ans : y compris CD-DVD jeunesse	+ 14 ans : Hors CD - DVD	+ 14 ans : y compris CD-DVD
Brondillants* et minima sociaux	Gratuit	Gratuit	10 €
Non brondillants	20 €	20 €	30 €

* sont également considérées comme "brondillants" les personnes travaillant ou étudiant à Bron

Tarifs abonnements collectivités	BRON	
écoles, associations, structures socio-éducatives...	0 €	30 €

Tarifs des amendes en cas de retard		
Nb de jours de retard du document	Niveau du courrier de relance	Montant de l'amende (cumulatives)
14	1	1 €
21	2	1 €
28	3	2 €
35	4	1 €

Tarifs complémentaires		
Pénalité carte perdue	Tout public	1 €
Photocopies et impressions (où une unité = 1 A4 en noir et blanc, et 3 unités = 1 A4 en couleur)	Rechargement 1 unité	0,10 €
	Rechargement 30 unités	2,50 €
	Rechargement 50 unités	3,50 €
	Rechargement 100 unités	6 €
Tarifs vente de documents désherbés	Documents courants (livres, CD)	1 €
	Lot de 10 revues	1 €
	Lot de 5 documents format poche	1 €
	Beaux livres, livres d'art, encyclopédie et DVD	3 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs tels que proposés ci-dessus,
- **ACCEPTER** la suppression des tarifs proposée ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD